



## SE-UNSA REIMS

Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53  
[ac-reims@se-unsa.org](mailto:ac-reims@se-unsa.org)  
<http://sections.se-unsa.org/reims/>



## SE-UNSA REIMS - Flash du 6 décembre 2012

Merci d'afficher ce flash en salle des profs (utilisez le format .pdf joint) ou transférez-le

### Sommaire

- 1/ Calendrier scolaire 2013-2014 : le ministère passe outre l'opposition du CSE
- 2/ Langues Vivantes au Bac : le SE-Unsa interpelle le ministère !
- 3/ STI : une enquête qualitative est menée sur l'impact de la gestion RH sur les personnels
- 4/ GRETA : ça avance dans le bon sens !
- 5/ Concours réservés et examens pro : à vos marques ...
- 6/ Concours interne RAEP : quelques conseils avant d'envoyer le dossier
- 7/ Signer, ça prend trente secondes... et c'est déjà agir !
- 8/ Parce qu'il n'y a pas que l'Ecole dans notre société...

### 1/ Calendrier scolaire 2013-2014 : le ministère passe outre l'opposition du CSE



Pas une seule voix pour soutenir le calendrier scolaire 2013-2014 au Conseil Supérieur de l'Education du 22 novembre 2012 ! Pourtant, le ministère vient d'annoncer qu'il s'appliquera sans coup férir à la rentrée prochaine.

Dommage, car les services du ministère avaient élaboré une première proposition de calendrier qui respectait davantage le rythme 7/2 : la durée des périodes de travail ne passait pas en dessous de 6 semaines et ne dépassait pas 8 semaines.

Les interventions des représentants des stations de sport d'hiver qui reprochaient aux vacances de printemps de débiter trop tard ont eu raison de ce premier calendrier. Le calendrier retenu imposera à la zone C une dernière période de 10 semaines.

Elèves, comme enseignants, devront donc, une fois de plus, supporter les déséquilibres. A l'heure où le ministre demande à tous les partenaires concernés de mettre l'intérêt des enfants au cœur de la réforme de la semaine scolaire à l'école primaire, le signal envoyé est pour le moins contradictoire !

### 2/ Langues Vivantes au Bac : le SE-Unsa interpelle le ministère !

Les nouvelles modalités d'évaluation des langues vivantes au Baccalauréat font déjà des vagues.

Dans toutes les académies, les collègues sont sollicités pour proposer des sujets en plus ou moins grand nombre. Ces sujets doivent être rapidement envoyés à l'Inspection pour validation. Les enseignants sont mis en difficulté par un cadrage insuffisant. Les formes et les exigences demandées peuvent varier selon les langues et les académies.

Par ailleurs, ces épreuves qui se dérouleront dans les établissements occasionneront une augmentation de la charge de travail des enseignants. L'évaluation individuelle de l'expression orale ne peut se faire seulement dans le cadre de la classe et des cours habituels. Ce temps de travail supplémentaire doit être indemnisé.

Face à ces difficultés, le SE-Unsa a écrit au ministère pour lui demander de recadrer les choses par :

- la mise en place d'une banque nationale de sujets, comme il en existe, par exemple, pour les épreuves de capacités expérimentales de SVT et Physique-Chimie.
- l'indemnisation du temps de travail supplémentaire lié à ces épreuves sur la base de l'indemnisation des épreuves orales du baccalauréat.

L'évaluation des compétences d'expression et de compréhension orales des élèves sont cruciales pour les langues vivantes. Ces épreuves doivent se dérouler dans les meilleures conditions possibles, pour les élèves comme pour les enseignants.

### 3/ STI : une enquête qualitative est menée sur l'impact de la gestion RH sur les personnels

L'employeur a la responsabilité de prendre les mesures pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Pour le SE-Unsa ce principe fondamental n'a surtout pas été appliqué dans le cadre du dossier STI. Nous l'avons donc

dénoncé avec force, une nouvelle fois, lors du CHS CT ministériel d'octobre. Dans l'avis voté à l'unanimité, nous avons exigé un suivi des personnels concernés afin d'étudier les effets sur la santé des personnels et d'obtenir du MEN les mesures indispensables pour y remédier (formation, allègement de service ...) avec aussi un bilan au plan académique et ministériel.

La réglementation prévoit que les membres des CHS CT doivent être informés par une communication écrite des suites données aux avis émis par ce comité.

La DGRH, par lettre du 27 novembre, annonce qu'une enquête a été lancée en novembre auprès des académies avec « au delà des aspects quantitatifs, des questions plus qualitatives » « pour connaître les dispositifs d'information de formation et d'accompagnement des personnels concernés par les changements de discipline », avec « un volet spécifique axé sur la santé et la sécurité au travail »

« Le bilan sera examiné dans un groupe de travail avec les représentants du personnel du CHS CT ministériel ».

Au SE-Unsa, nous le redirons autant de fois qu'il le faudra. La GRH dans ce dossier a été fautive à tous les niveaux. Cela ne doit plus se reproduire !

#### **4/ GRETA : ça avance dans le bon sens !**



Le précédent gouvernement avait décidé de transformer les GRETA en Groupement d'intérêt public (GIP) dans lesquels le recteur aurait été majoritaire et les EPLE n'auraient plus eu qu'un rôle de sous-traitants «passifs». Cela avait pour conséquences principales, entre autres, la disparition des structures que nous connaissons, la perte du « statut » de droit public pour les contractuels, des affectations académiques pour les conseillers en formation continue. Il s'agissait, une fois de plus, de faire des économies, sans que le système en soit nécessairement plus performant.

A la suite des Assises de la formation continue pour adultes dont l'UNSA Education a été à l'initiative et du Livre blanc qui en a découlé, le ministère, après de nombreuses réunions, a proposé un relevé de conclusions, préalable à la mise en place d'un comité de suivi qui entre autres, aura pour objet d'examiner la transcription réglementaire des principes retenus.

Ces principes sont les suivants :

1) Volonté de développement de l'Éducation nationale dans l'éducation-formation tout au long de vie qui sera reconnue comme une mission des établissements dans la future loi d'orientation. Déclinaison d'une politique nationale au plan académique — et à ce niveau en liaison avec les régions (compétences légales déjà actuelles).

2) Au plan académique :

- pilotage par le recteur et le DAFCO ou DAFPIC auxquels resteront rattachés les conseillers en formation continue (CFC);
- transformation de l'actuel GIP FCIP pour prendre en compte des fonctions mutualisées. Les régions ont souhaité avoir un interlocuteur unique. Les GRETA adhéreront à ce GIP coordinateur;
- maintien des GRETA en tant que groupements d'EPLÉ avec un EPLÉ «support» qui doit être identifié. La carte des GRETA sera arrêtée par le recteur. (Dans le cadre du GRETA rénové que nous revendiquons, nous souhaitons une meilleure articulation entre le Conseil inter-établissements du GRETA et le CA de l'EPLÉ support.);
- les personnels des GRETA resteront donc rattachés à l'EPLÉ support (pas de glissement vers un GIP). Les ANT, resteront donc bien contractuels «Éducation nationale» et non «contractuels d'un GIP».
- des dispositifs d'harmonisation GRH et de dialogue social sont prévus au niveau académique.

Un comité de suivi va se mettre en place. Ne pourront y participer, dans la logique des accords de Bercy, que les organisations syndicales qui auront donné leur accord sur le contenu du relevé de conclusions. C'est fait pour l'Unsa Education. Des déclinaisons académiques de ce comité de suivi seront également instituées, avec les mêmes participants que le groupe de suivi national.

lire le communiqué de presse de l'Unsa éducation : <http://www.se-unsa.org/spip.php?article5199>

#### **5/ Concours réservés et examens pro : à vos marques ...**

Où en sommes-nous de l'application de la loi du 12 mars 2012 concernant l'accès à la titularisation ? Des milliers de contractuels attendent beaucoup des concours réservés et se tiennent prêts à s'inscrire mais encore une fois, aucune information ne leur est communiquée. A ce jour, les décrets et arrêtés ne sont pas encore parus : l'attentisme du ministère est injustifié, c'est pourquoi le SE-Unsa a exigé, une nouvelle fois, que cette situation se débloque rapidement.



### Quelques infos à savoir

- Le serveur devrait ouvrir de la mi-janvier à la mi-février.
- Nombre de postes au niveau national : CAPES : 1019 / PLP : 1188 / CPE : 60 / COP : 40 CAPEPS : 55 / CAPET : 221

Toutes les modalités ne sont pas encore connues (conditions d'inscription, dossier, jury...), nous communiquerons dès que nous aurons les détails.

Tenez-vous au courant en consultant régulièrement la rubrique du SE-Unsa Contractuels / actu.

**Rappel utile :** La loi de mars 2012 a introduit de nouvelles dispositions ( CDI / concours réservés, examens professionnels) pour sécuriser les parcours des contractuels. Tout savoir sur cette loi > <http://www.se-uns.org/spip.php?article4763>

### **6/ Concours interne RAEP : quelques conseils avant d'envoyer le dossier**

Vous êtes candidat aux concours internes version RAEP. Attention à respecter les dates limites d'envoi de vos dossiers. Le SE-Unsa fait un point complet avec vous sur les dates et les adresses des bureaux de gestion.

Lire la suite > <http://www.se-uns.org/spip.php?article5216>



### **7/ Signer, ça prend trente secondes... et c'est déjà agir...**

Si vous n'avez toujours pas signé la **pétition contre le jour de carence**, il est encore temps ! Signez et faites signer ici > <http://petitions.unsa-education.org/>

Et celle, **pour la revalo de l'ISOE** > <http://www.se-uns.org/spip.php?article4757>

### **8/ Parce qu'il n'y a pas que l'Ecole dans notre société...**

Le SE-UNSA le sait bien. Avec son union interprofessionnelle, le SE-Unsa invite tous ses adhérents, ses sympathisants à faire voter UNSA lors des élections dans les TPE (Très Petites Entreprises : moins de 11 salariés)

Si votre conjoint/conjointe, vos amis, vos connaissances travaillent dans une entreprise de moins de 11 salariés, ils sont concernés par cette élection.



### **Quésako ?**

> Quatre millions et demi ! Ils sont quatre millions et demi ces salariés, travaillant dans des entreprises de moins de onze employés, qui sont appelés à voter entre le 28 novembre et le 12 décembre. Choisir soi-même quel syndicat vous représentera pour négocier en votre nom, cela paraît élémentaire... Et pourtant, en France, pays de la démocratie, ce sera la première fois qu'en application de la loi du 20 août 2008, ces salariés des très petites entreprises (TPE) auront enfin la possibilité de s'exprimer !

Naturellement, l'UNSA est candidate dans ce scrutin où elle a déposé son sigle. Et d'abord pour porter un message simple : au-delà de la petite taille de leur entreprise, ces salariés doivent, tout simplement, être considérés et reconnus comme des salariés à part entière. Cela commence par le fait qu'ils soient pleinement informés sur leurs droits en matière sociale et de travail. **Et plutôt que de prôner un principe sans l'appliquer elle-même, l'UNSA a mis à disposition des salariés des TPE un service téléphonique national d'information. Un syndicat qui informe ? Ca existe et c'est l'UNSA au 09 69 36 69 00.**

**Pour en savoir plus** > <http://tpe.unsa.org/>

### **Vos contacts au Se-UNSA :**

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré et élu CAPA 06.88.30.23.74

Hamdy OULD AMAR, Sandrine LEFEVRE, et Philippe GARET, élu(e)s en CAPA Certifiés

Pascal DELAUNAY et Emmanuel MELIN, élus en CAPA Agrégés

Patrice BARTHELEMY et François CARRE, élus en CAPA PLP

Didier VANOTTI et Gérard COSTE, élus en CAPA PEGC

Miloud BEN AMAR et Laurent PINOT, élus en CAPA CPE

Antonio SATURNO et Sandrine BAGUET, responsables Enseignants non titulaires



# Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS Agrégés ASH Certifiés COP CPE EPS Formateurs PE PEGC PLP Profs contractuels

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre .... j'adhère > <http://sections.se-uns.org/reims/spip.php?article109>

Pour vous désinscrire de la lettre électronique, envoyez un mail en retour